

	CERTIFICAT DE NIVEAU 1	CERTIFICAT DE NIVEAU 2
Condition préalable	Aucune	Avoir le niveau 1 depuis un an au moins
Durée de formation	2 jours	3 jours
Opérations autorisées	Montage, tir et nettoyage de la zone de tir avec artifices de catégorie 4 (sauf artifices nautiques) (ou T2)	Tous types d'artifices de divertissement
Quantité de matière active par produit	500 gr maximum	
Diamètre du mortier	< 50 mm pour les « marrons d'air » < 105 mm pour les autres	
Angle d'ouverture	< à 30 degrés	
Qui instruit ?	La Préfecture du département du domicile du demandeur	La Préfecture du département du domicile du demandeur
À fournir pour l'obtention du certificat	Dans le cas où le demandeur n'est titulaire d'aucun certificat de qualification : - attestation de fin de stage niveau 1 de – de 5 ans - attestation de réussite à l'évaluation des connaissances de – de 5 ans - preuve de sa participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 5 ans précédant sa demande (fiche de paie, attestation par l'organisateur, carnet de tir mentionnant son nom...)	Dans le cas où le demandeur est titulaire d'un certificat de niveau 1 : - certificat de niveau 1 de + d'un an - attestation de fin de stage niveau 2 délivré par un organisme de formation agréé de – de 5 ans - attestation de réussite à l'évaluation des connaissances datant de – de 5 ans et correspondant au niveau 2 - preuve de sa participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 2 ans précédant sa demande
À fournir pour le renouvellement du certificat	Preuve de participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 5 ans précédant la demande	Preuve de participation au montage ou au tir de 3 spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 2 ans